



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2000
Français
Original: russe

Cinquante-cinquième session
Point 73 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

**Lettre datée du 13 novembre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent par intérim de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 13 novembre 2000 par le Président de la Fédération de Russie, V. V. Poutine, sur les questions de désarmement (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 73 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent par intérim
(Signé) G. Gatilov

**Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration faite le 13 novembre 2000 par le Président
de la Fédération de Russie, V. V. Poutine**

À la charnière de deux millénaires, le monde est arrivé à une étape décisive en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération des armes de destruction massive et de garantie de stabilité stratégique. Il est indubitable que la période récente a vu des progrès : des décisions manifestant un sens aigu des responsabilités ont été prises par les participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Sommet du Millénaire, à New York, a été l'occasion d'un dialogue de fond sur les questions de désarmement, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé nombre de résolutions importantes. La Russie a concouru à ces efforts, en ratifiant le Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), l'ensemble d'accords de New York de 1997 sur la défense antimissile et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale s'accorde à penser que le désarmement nucléaire ne doit pas connaître de temps d'arrêt, et qu'il est indispensable d'intensifier le processus de désarmement. Ce sont maintenant des progrès décisifs et concrets qu'il faut obtenir.

La Russie, pour sa part, y est prête.

Elle ne voit rien qui ferait obstacle à de nouvelles réductions importantes des armements stratégiques offensifs. On sait qu'elle a proposé aux États-Unis d'Amérique, y compris à l'échelon le plus élevé, de donner pour but aux deux pays une forte réduction des arsenaux de têtes nucléaires, qui seraient ramenés à 1 500 unités, ce qu'il serait réaliste de prévoir pour 2008. Mais même ce chiffre n'est pas une limite infranchissable, la Fédération de Russie est disposée à envisager par la suite des niveaux encore plus bas. Elle partage l'opinion qui s'exprime aux États-Unis d'Amérique, selon laquelle il n'y aura pas besoin de tractations prolongées pour obtenir un accord en ce sens, car on ne partirait pas de rien, l'expérience accumulée est appréciable, et il existe des dispositifs juridiques d'accord dans les traités START I et START II. Elle espère que le Sénat des États-Unis, à l'instar de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, mènera à bien la ratification du Traité START II et des accords relatifs à la défense antimissile. Mais l'essentiel est à l'heure actuelle pour la Russie et les États-Unis de commencer à progresser ensemble, ou parallèlement, vers de nouvelles limitations radicales des arsenaux nucléaires.

Cet objectif devra être poursuivi dans le respect et pour le renforcement du Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistiques de 1972. D'aucuns prétendent que la situation mondiale a fortement changé en 30 ans, que de nouveaux systèmes de missiles représentent une menace nouvelle et qu'il faudrait donc modifier en conséquence le Traité. La situation a certes changé, mais pas assez pour qu'on jette à bas le système de stabilité stratégique établi en émasculant le Traité. On peut très bien agir pour empêcher la prolifération des technologies balistiques sans sortir du cadre du Traité, en privilégiant les méthodes politiques et diplomatiques. Le dialogue intensif entre les États-Unis et la République populaire

démocratique de Corée en est un bon exemple. À l'échelon multilatéral, on débat activement des moyens de perfectionner les dispositifs politiques et juridiques de non-prolifération des missiles, on élabore un nouveau code de conduite pour ce domaine et on cherche à mettre en place un régime de surveillance des technologies balistiques (MTCR).

Quant aux pays qui posent la question du « filet de sûreté » militaro-technique, la Fédération de Russie leur propose une large coopération visant les systèmes de défense antimissile de théâtre, respectant le cadre défini par le Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistiques. Cette coopération pourrait notamment avoir pour composante le Centre d'échange d'informations sur le lancement de missiles que créent actuellement à Moscou la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et qui doit être ouvert par la suite à tous les pays intéressés. La Fédération de Russie a déjà invité les représentants des pays européens et d'autres à se joindre à ces activités. J'espère que la nouvelle Administration des États-Unis n'aura pas non plus d'objection à ce que le Centre serve ainsi au renforcement de la stabilité régionale et mondiale.

La Fédération de Russie est disposée en outre à poursuivre sans marquer d'arrêt la concertation avec les États-Unis sur la défense antimissile, entamée il y a plus d'un an, qui suscite des controverses en Russie. L'obligation d'examiner toutes les questions touchant au Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistiques est inscrite dans le texte même de 1972. La Fédération de Russie est donc toute disposée à poursuivre cet examen au sein de la Commission consultative permanente, instance de négociation qui fonctionne avec succès depuis 1973 en application du Traité, en s'accordant au besoin sur une représentation de niveau plus élevé à la Commission.

La réalisation de ce programme pragmatique, et urgent, de désarmement nucléaire concret proposé par la Russie permettra de renforcer véritablement la stabilité et la sécurité internationale au seuil du XXI^e siècle.
